

INVICTUS de L'ESQUES

CONTRAT DE SAILLIE 2022

VENDEUR :

LAURENT JAMAULT

Haras de l'Esques - La Motte Blagny

14710 SAINT MARTIN de BLAGNY

Tél Port : 06 15 17 55 53

Email : harasesques@gmail.com

Site : www.haras-esques.fr

ACHETEUR, Nom :

Tél :

Port :

Fax :

Email :

CONDITIONS DE VENTE - EN INSEMINATION DE SEMENCE CONGEELEE.

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon INVICTUS DE L'ESQUES et dix paillettes aux conditions suivantes :

Une carte de saillie en I.C. et dix paillettes :**1^{ère} fraction :** 275 € TTC (dont 25 € de TVA à 10%) chèque à joindre au contrat, encaissement avant l'expédition.**2^{ème} fraction :** 275 € TTC (dont 25 € de TVA à 10%) poulain vivant, chèque à joindre au contrat.

S'il vous reste des paillettes, vous pouvez inséminer d'autres poulinières vous appartenant,
Juments supplémentaires : si elles sont pleines des cartes de saillies supplémentaires vous seront délivrées au prix de :
275 € TTC* (dont 25 € de TVA à 10%) poulain vivant, naissance 2023.

*Prix actualisable au fil des années en fonction de l'augmentation du prix de saillie.

Transport : France métropolitaine 120,00 TTC (dont 20,00 € de TVA à 20%) par expédition.

IDENTIFICATION DE LA POULINIÈRE. Nom :

N° Sire :

Date de naissance :

Robe :

A terme le : Origines :

IDENTIFICATION DU CENTRE DE MISE EN PLACE :

Tél. Fax.

GENERALITES : L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces saillies en insémination.
Il passera avec le centre d'insémination de son choix une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas,
le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur à l'occasion des opérations
liées à l'exécution du présent contrat.

■ Le prix de saillie en insémination comprend la mise à disposition de 10 paillettes.

Les frais de mise en place, de pensions, de suivis gynécologiques, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.

■ La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé accompagné des 2 chèques, 1^{ère} et 2^{ème} parties de saillie.

MISE EN GARDE :

L'envoi de doses dans le centre n'est pas lié à la réception du contrat.

Il se fait à votre demande ou à celle du centre de mise en place, un mois avant la première insémination.

Fait à

Le :

Porter de votre main la mention "Lu et approuvé"**L'acheteur****Le vendeur**